

Aides des États aux télévisions publiques

La Commission européenne devrait adopter en septembre ou octobre prochain une communication sur les aides des États aux télévisions publiques afin notamment d'instaurer les principes suivants : obligation pour les États membres de définir les missions de service public de leurs radiodiffuseurs, instauration dans chaque État d'une autorité indépendante chargée de veiller à l'accomplissement du mandat des télévisions publiques, enfin, respect du principe de proportionnalité, de façon à ce que les finances publiques soient limitées à ce qui est strictement nécessaire pour les missions de service public.